

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

LORS DE LA DEUX CENT SOIXANTE ET ONZIÈME RÉUNION

DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UQO

TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2005

- * 271-CX-1192 concernant le rapport découlant de l'application de la Loi 395 : *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*

- * 271-CX-1193 concernant l'engagement d'une secrétaire de direction au Secrétariat général (Denise Beaudin-Arsenault)

- * Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels (Loi 65).